

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-06- 02 C – MAISON ASSISTANTE MATERNELLE SENTE DE LA PRAIRE

Monsieur le Maire rappelle la présence d'une Maison des Assistantes Maternelles située Sente de la Prairie. Installée depuis 2019 suite à la construction de cette MAM par la commune, l'association Les p'tits artistes a conclu avec la Commune une convention d'occupation.

Dans un souci d'équité vis-à-vis de la seconde Maison des Assistantes Maternelles, Monsieur le Maire propose de signer un bail commercial qui redéfinit les conditions d'utilisation et fixe un loyer mensuel de 100 € (+10 € charges d'avance au titre des ordures ménagères).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE de fixer un loyer mensuel de 100 €

PRECISE qu'une charge forfaitaire pour les ordures ménagères est fixée à 10€ par mois

RAPPELLE que l'ensemble des charges sont réglées par les locataires

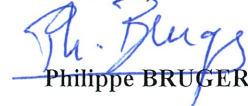
DONNE TOUT POUVOIR à M le Maire pour souscrire le bail afférent.

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 10 Décembre 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE

